



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1391

Lancement de l'opération n° 60026847 "Remplacement des lampes proscrites suivant la directive européenne EuP 2005/32/CE" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013

Direction de l'Eclairage Public

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1391 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60026847
"REPLACEMENT DES LAMPES PROSCRITES SUIVANT
LA DIRECTIVE EUROPEENNE EUP 2005/32/CE" ET
AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-1,
PROGRAMME 00013 (DIRECTION DE L'ECLAIRAGE
PUBLIC)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Travaux d'éclairage public : conservation des équipements et aménagements nouveaux » et le vote ou l'actualisation des AP, dont celle « Aménagements Eclairage public 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00013.

Afin d'améliorer l'efficacité énergétique et de protéger l'environnement, la directive européenne EuP 2005/32/CE a établi une liste de mesures qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre par la promotion d'un éclairage plus efficace.

Pour atteindre cet objectif, cette directive a abouti à la publication de deux règlements : l'un concernant l'éclairage domestique et l'autre concernant l'éclairage public et tertiaire, qui imposent la disparition progressive des lampes les plus énergivores.

C'est ainsi que les lampes à vapeur de mercure ou lampes ballons fluorescents utilisées en éclairage public sont interdites à la commercialisation en Europe depuis avril 2015.

L'opération qui est proposée a pour objet de supprimer environ 3 000 lampes ballons fluorescents sur l'ensemble du territoire de la ville de Lyon.

Les travaux consistent, en fonction des cas, soit à :

- changer l'appareillage et les lampes des lanternes qui sont réutilisables ;
- remplacer les lanternes de voirie lorsque celles-ci ne sont pas adaptées aux sources de remplacement ;
- remplacer les lanternes décoratives (type « boules ») sur tout ou partie du point lumineux ;
- redimensionner l'ensemble de l'installation compte tenu de sa vétusté afin d'en optimiser son efficacité.

Cette opération, estimée à 2 500 000 €, est à financer par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Aménagement éclairage public 2015-2020 », programme 00013.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu la directive européenne EuP 2005/32/CE ;

Oùï l'avis de la commission Sécurité, Déplacements, Voirie ;

DELIBERE

1- Le lancement de l'opération n° 60026847 «Remplacement des lampes proscrites suivant la directive européenne EuP 2005/32/CE» est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Eclairage public 2015-2020 », programme 00013.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 00013, AP n° 2015-1, opération n° 60026847 et seront imputées sur les chapitres 23 et autres, fonction 821, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir, se décomposent comme suit :

- 2015 : 2 000 € ;
- 2016 : 1 000 000 € ;
- 2017 : 1 000 000 € ;
- 2018 : 498 000 €.

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tous autres fonds européens, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. Y. SECHERESSE